EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux						
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?					
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Commune d'Entrevernes Territoire de l'Agglomération du Grand Annecy (74) PLU Modification avec enquête publique					

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :				
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Non concerné			
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Non concerné			

Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable					
Qui est la personne publique responsable ?	Grand Annecy Agglomération Service Urbanisme, politiques foncière et agricole DIRECTION DE L'AMENAGEMENT 04 80 48 06 10				
	mptissot@grandannecy.fr aproussel@grandannecy.fr				

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrons joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?				
Oui	Non	Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours SCoT approuvé le 26 février 2014		

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale? Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale Approuvé le 21/11/2008. En 2008 il n'a pas fait à proprement parlé l'objet d'une étude environnementale mais un chapitre détaillé du RP « évalue les incidences des orientations du plan sur l'environnement et expose la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur » (ex article R123-2 4° du code l'urbanisme). Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution) Oui un La procédure de modification a pour objectif : Non PLU d'intégrer une orientation d'aménagement et de programmation traduisant les principes de projet définis par la collectivité dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle ; d'ouvrir à l'urbanisation la zone AU1 du chef-lieu (par délibération du 29 mars 2018) ; de modifier le tracé de l'emplacement réservé visant la création d'une nouvelle voirie ; de modifier le règlement écrit pour permettre la réalisation de ce projet ; d'effectuer quelques aiustements règlementaires pour permettre certaines évolutions après 9 ans d'application du PLU (adaptation de la réglementation sur les annexes, les toitures, les déblais-remblais) et pour tenir compte des évolutions législatives (entre autres, remplacement de la SHON par la Surface de Plancher, suppression des COS).

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?							
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	223 habitants en 2014						
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	8,3 km²						
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	0,8 ha						
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des	Indiquez les données en surface ou en pourcentage						
zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en	Surfaces (en m2)						
distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles	Zone Ua 49 400						
et naturelles.	Zone Ub 39 100						
Annexe à joindre : document graphique du plan en	Total zones U 88 500						
vigueur ou du projet	Zone 1AU 10 600						
	Zone 2AU 8 400						

	Surfaces (en m2)
Zone Ua	49 400
Zone Ub	39 100
Total zones U	88 5 <mark>00</mark>
Zone 1AU	10 600
Zone 2AU	8 400
Zone 3AU	9 200
Total zones AU	28 200
Zone A	2 065 500
sous-secteur Ap	244 700
Total zones A	2 310 200
Zone N	2 012 600
sous-secteur Ns	3 836 100
sous-secteur Nu	micro-pastillage
sous-secteur Nig	micro-pastillage
Total zones N	5 848 700

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre: pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale); pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Voir PADD joint.

- 1. Contrôler la croissance de la population en maîtrisant les étapes du développement urbain et leur phasage avec en priorité l'extension du cœur de village.
- 2. Revitaliser le cœur du village et renforcer sa centralité avec un nouvel équipement public et en ouvrant de nouveaux secteurs de développement pour l'habitat.
- 3. Maîtriser l'étalement urbain et la consommation d'espace en réhabilitant l'existant, en construisant les vides et en diversifiant les modes d'habitat.
- 4. Pérenniser l'agriculture, première activité économique de la commune, jouant un rôle fondamental dans son identité et dans l'entretien de la qualité de son paysage, en préservant les terres agricoles et leur accès, et les sièges d'exploitation.
- 5. Conserver l'identité du village en préservant et en mettant en valeur un patrimoine urbain et paysager particulièrement riche, en composant un développement harmonieux avec les formes urbaines traditionnelles et l'architecture baujus.
- 6. Protéger les espaces naturels, les sites et les milieux sensibles.
- 7. Réaliser les travaux nécessaires pour équilibrer la ressource en eau avec les besoins actuels et futurs de la population.

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Par exemple :

- de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet
- de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ?

La modification du PLU et plus particulièrement l'ouverture à l'urbanisation de la zone 1AU prévoit un programme de 15 à 17 logements, afin de répondre aux objectifs du PLH, ce qui permettra à cette petite commune de pérenniser sa vie de village. La modification de la route permettra une desserte plus fluide du village (en termes de sécurité et d'accès des pompiers). Des équipements et espaces publiques seront aménagés : une salle polyvalente, une esplanade, des espaces extérieurs.

3.6 Votr	3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?					
Oui	Non	Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher crée)				

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?					
	oui	non	Le cas échéant, précisez :		

Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	х	Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?	х	Par exemple: procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc?

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par				
	oui	no	Le cas échéant, précisez	
Les dispositions de la <u>loi Montagne</u> ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270	x		PLU compatible avec la loi montagne : en prévoyant l'extension de son cœur de village, une densification des tissus peu denses et des dents creuses, le projet se réalise dans la continuité de l'urbanisation existante. Les habitations présentes en discontinuité du village, environnées de terrains agricoles et desservies par les réseaux et équipements publics, sont limitées à la gestion et l'extension mesurée de l'existant.	
Les dispositions de la <u>loi Littoral</u> concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/ Sélection du zonage « Loi Littoral »		x		
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (<u>SDAGE</u>) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (<u>SAGE</u>)? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	х		Contrat de milieu Fier et Lac d'Annecy Et par le SDAGE Rhône Méditerranée	
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional	x		Appartenance à l'Agglomération du Grand Annecy et au Parc Naturel des Bauges	

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

La zone AU du Chef lieu (voir notice pour la modification du PLU jointe)

Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet				
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	Commune rurale			
4.1.1 Si votre projet permet la création de logemen	nts, précisez :			
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?	La population a tendance à augmenter.			
http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp				
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?	Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune			
Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ?	Une quarantaine d'habitants, pour un projet d'environ 15 logements en extension urbaine			
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?	20			
http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp				
Quel taux de rétention foncière votre projet appliquet-il ? Indiquez le détail du calcul.	Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché Depuis l'approbation du PLU en 2008, 3 maisons ont été construites sur du foncier classé en zone U et 2 maisons se sont faites par opération de démolition reconstruction. Cela correspond à la création de moins d'un logement par an. Ce faible rythme de production s'explique principalement par la très faible disponibilité de foncier immédiatement constructible. - en effet, l'analyse de gisement foncier sur la zone UA et UB du PLU nous permet d'identifier: > 9 tènements d'une surface allant de 450 m² à 1500 m² environ, occupant une surface totale de 9 200 m² et permettant la construction d'environ 12 logements (hypothèse de construction de maisons individuelles ou groupées sur les plus grandes par elles) > La commune n'a aucune visibilité sur la libération de ce foncier. Ces terrains sont privés et aucun propriétaire n'a à ce jour manifesté son intention de vendre. De fait, les quelques constructions qui ont vu le jour se sont faites au gré des opportunités foncières.			
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	La zone 1AUa modifiée à l'issue de la présente procédure occupe une surface de 1,2 ha sachant que 0,1 ha ont été pris à la zone U dans le périmètre modifié pour une plus grande cohérence du projet d'ensemble. Dès lors la surface retenue en extension urbaine est de 1,1 ha. Le SCoT retient un ratio de 75% considérant la part importante d'espaces verts préservés dans l'OAP proposée, soit une surface réelle de 0,8 ha.			
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	530 m ²			
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre				

commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre

4.1 Présentation de votre projet

Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :

- 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension
- 2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs
- 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant
- 4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation
- 5. les objectifs de densité
- 6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN

Hormis le gisement foncier évoqué plus haut, il n'y a pas d'autres capacités foncières sur la commune sachant qu'elle dispose encore d'une zone 2AU et 3AU sachant qu'au 21 novembre 2017, conformément à l'article 153-32 CU l'ouverture à l'urbanisation d'une zone qui, dans les neuf ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune nécessite une procédure de révision du PLU. Dès lors ces zones ne pourront être ouvertes à l'urbanisation.

Le projet prévoit une densité à l'hectare conforme aux objectifs du SCoT pour les communes rurales.

4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez : Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le Non concerné SCoT? Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...) Non concerné des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ? S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire: quelle est leur surface actuelle (occupée et Non concerné disponible)? quel est leur taux d'occupation? S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: quelle est leur surface actuelle (occupée et Non concerné disponible)? quel est leur taux d'occupation? Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Non concerné Indiquez lequel et comment il s'applique? Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...) Non concerné

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers				
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?				
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?	
Des espaces agricoles ?	X		Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC). Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe Oui une étude agricole a été conduite au moment de l'élaboration du PLU (source : Diagnostic Agricole de la commune d'Entrevernes - Chambre d'Agriculture de la Haute-Savoie - Mars 2004.)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers				
		Depuis 20 ans, l'agriculture à Entrevernes suit les grandes tendances du Département : le nombre des exploitations agricoles a diminué de moitié, conséquence de la restructuration des exploitations pour rester compétitives des difficultés du métier, des partages familiaux et de la pression foncière liée à l'urbanisation. Malgré cela, les surfaces exploitées se maintiennent et l'agriculture du secteur est florissante en comparaison d'autres régions grâce aux efforts de qualité des produits. AOC fromagères notamment. Les 4 AOC fromagères du secteur ont permis de maintenir le prix du lait et font que l'agriculture demeure un secteur économique dynamique. L'activité agricole est entièrement orientée vers l'élevage		
Des espaces boisés ?	x	Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection,?) Forêt et ripisylves présentes sur Entrevernes mais à distance du chef lieu		
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme,)		

Au moment de l'élaboration du PLU de 2008, il n'y a pas de réserves naturelles, d'arrêté de protection de biotope, de sites classés ou inscrits, de secteurs sauvegardés, de zones de protection, ni d'espace naturel sensible sur le territoire communal. Toutefois le territoire d'Entrevernes recèle de grandes richesses et une diversité de milieux naturels préservés, identifiés par les inventaires naturalistes.

L'ensemble du territoire communal (*) est inscrit dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type II correspondant à l'ensemble naturel des massifs orientaux des Bauges et incluant la retombée orientale des Bauges face aux grandes Alpes à laquelle appartient Entrevernes.

A l'extrémité Nord de cet ensemble, la commune d'Entrevernes est concernée par deux ZNIEFF de type I qui ciblent des milieux particuliers (voir figure 20):

- 73070013 Roc des Boeufs, Montagne d'Entrevernes
- 73070014 Le Taillefer, secteur Sud à l'Ouest de Chaparon

Une partie du territoire d'Entrevernes se situe dans le périmètre d'une zone importante pour la conservation des oiseaux, la ZICO des Bauges.

Un seul captage, le captage des « Granges Neuves » assure l'approvisionnement en eau potable d'Entrevernes. Les périmètres de protection de cette source ont été institués par arrêté préfectoral du 9 août 1994 et le périmètre de protection immédiat a été acquis par la collectivité et clos.

Le ruisseau d'Entrevernes nommé aussi ruisseau de Membert dans sa partie amont, prend sa source vers 980m d'altitude, dans le secteur de la Serraz. Il s'écoule sur environ 7 km et rejoint le lac d'Annecy à Duingt. Il draine en sa rive gauche le ruisseau non pérenne de la Serraz. Jusqu'au hameau de la Planche, il s'écoule dans une bande boisée de hêtres et d'épicéas. De la Planche aux Maisons (hameau de Duingt), il effectue tout son parcours dans des prairies. Il reste le plus souvent bordé de haies boisées composées d'espèces communes des haies (frênes, érables champêtres, cornouillers sanguins) et d'espèces communes de bords de cours d'eau (aulnes, saules).

Le Rapport de Présentation fait état de la faune et la flore protégés recensés au moment de l'élaboration du PLU.

Entrevernes compte huit zones humides sur son territoire (*): quatre sont situées sur l'unité pastorale de la Frasse, trois au Sud et Sud-Est du lieu-dit Pléyu, la dernière aux chalets de Thoron. Aucune n'est située sur la zone de projet.

Les autres milieux remarquables :

- unité pastorale de la Frasse
- ripisylve

Complétez si nécessaire

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

- vergers

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants?	4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag e_r62.map Un parc naturelle national ou régional ? Une zone naturelle ationale ? Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag e_r62.map Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag e_r62.map Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR) soit par inventaire soit par expertise pédologique ? Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://www.eaurmc.fr/ https://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html	indirectement les points suivants ? Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites	Oui	Non	
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag e_r62.map Un parc naturel national ou régional ? Une réserve naturelle nationale ? Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag e_r62.map Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag e_r62.map Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR) soit par inventaire soit par expertise pédologique ? Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://www.eaurmc.fr/ https://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html	communales ou intercommunales ?			
Un parc naturel national ou régional ? Un eréserve naturelle nationale ? Un espace naturelle nationale ? Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR) soit par inventaire soit par expertise pédologique ? Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://www.eaurmc.fr/ https://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html	proximité ?		x	incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura
Une réserve naturelle nationale? Un espace naturel sensible? Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map Un arrêté préfectoral de protection de biotope? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR) soit par inventaire soit par expertise pédologique? Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement? https://www.eaurmc.fr/ https://www.eaurmc.fr/ https://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html				
Un espace naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR) soit par inventaire soit par expertise pédologique ? Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html	Un parc naturel national ou régional ?	Х		Parc Naturel des Bauges
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag e_r82.map Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag e_r82.map Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR) soit par inventaire soit par expertise pédologique ? Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html Voir ci avant X Ruisseau d'Entrevernes à proximité mais à distance de la zone de projet concernée	Une réserve naturelle nationale ?		Х	
Une zone naturelle d'interet ecologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag e_r82.map Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag e_r82.map Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR) soit par inventaire soit par expertise pédologique ? Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html	Un espace naturel sensible ?		Х	
http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag e_r82.map Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR) soit par inventaire soit par expertise pédologique ? Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html	faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag	х		Voir ci avant
d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR) soit par inventaire soit par expertise pédologique ? Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ Ruisseau d'Entrevernes à proximité mais à distance de la zone de projet concernée https://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html	http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag		х	
au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ **Notation	d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR) soit par		х	
https://www.eaurmc.tr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html	au titre de l'article L214-17 du code de			
https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html	https://www.eaurmc.fr/	X		
	https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html			
Complétez si nécessaire	http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html			
	Complétez si nécessaire	•		

4.4 Continuités écologiques		
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Non	Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ? Corridor au sud de la commune, mais à distance du bourg (voir extrait du DOO du SCoT du Bassin annécien)

4.4 Continuités écologiques



Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?

http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map

Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles

Réservoirs de biodiversité

Corridor d'importance régionale à remettre en bon état Espaces de mobilité et de bon fonctionnement des cours d'eau à préserver ou à remettre en état.

4.5 Paysage, patrimoine bâti					
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?			Si oui, le(s)quel(s) ?		
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?		
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_pay-sage_r82.map		х			
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		x			
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		х			
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		х	Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial		
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage?	Х		La commune occupe une unité biogéographique régionale du massif des Bauges, dite unité des "Hauts Sommets". C'est ici que s'étend la plus grande partie du domaine pastoral du massif des Bauges ainsi que la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage des Bauges. La charte du Parc rappelle que le maintien de la richesse des pay-		

4.5 Paysage, patrimoine bâti				
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?			Si oui, le(s)quel(s) ?	
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?	
			sages et des milieux de cette unité passe par une cohabi- tation harmonieuse des activités pastorales, sylvicoles, cy- négétiques et de loisirs, et la prise en compte des caracté- ristiques du patrimoine naturel dans chacune de ces activi- tés.	
			Le porter à connaissance du PNR du massif des Bauges met en avant deux secteurs de forts enjeux sur le territoire communal :	
			- le village où il convient d'éviter la banalisation du pay- sage, de conforter le cœur et de créer un développement harmonieux avec les formes urbaines traditionnelles et l'ar- chitecture	
			- l'unité pastorale de la Frasse qui est un espace agropastoral remarquable, abritant des espèces protégées et des milieux intéressants mais menacé par la progression des boisements qui ferment le paysage.	
Complétez si nécessaire				

4.6 Ressource en eau					
Captages					
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?		
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		х			
Autres captages prioritaires ?		Х			
Usages : eau potable ; gestion des eaux us	ées et	eaux p	luviales		
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?			La Commune dispose d'une source d'origine (Grange neuve) et d'une source nouvellement captée (Dreux).Le PLU de 2008 a été approuvé sur la base d'une négociation complémentaire avec le syndicat des eaux de la Roselière (aujourd'hui dissout), pour alimenter de façon complémentaire le village d'Entrevernes en période d'étiage et en cas de nécessité. Dans le cadre de l'intégration de la commune d'Entrevernes au Grand Annecy, il est prévu le raccordement au réseau d'eau potable (budget voté au Conseil Communautaire du Grand Annecy). Ce raccordement sera réalisé dès que le projet entrera en phase opérationnelle.		
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ?	х				

4.6 Ressource en eau				
http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/				
Des démarches sont-elles entreprises pour	Sachant que la carte d'infiltration des eaux moyenne sur le secteur ouvert à l'urbanisation La commune demande à toutes nouvelles con	n.		
garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	faire de la rétention des EP sur sa propriété. Le raccordement au réseau d'eau pluvia Annecy ne doit se faire que dans la mesure d du besoin le nécessite et que le projet est d opérationnelle.	ù l'évaluation		
Complétez si nécessaire				

4.7 Sols et sous-sol					
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?			Si oui, le(s)quel(s)?		
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?		
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ?		Х			
http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php					
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp? DPT=63&carte=		х			
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		Х			
Complétez si nécessaire		•			

4.8 Risques et nuisances					
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?			Si oui, le(s)quel(s) ?		
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?		
Risques ou aléas naturels ?			Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité		
			Il n'existe pas de plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn) sur le territoire communal, ni de dossier communal synthétique (DCS), document d'information préventive des populations sur les risques majeurs au moment de l'élaboration en 2008.		
			Un risque d'avalanche est localisé dans le secteur de la Combe Noire.		
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		х			
Nuisances ?		Х	Exemple :sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives		

4.8 Risques et nuisances						
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		Х				
Complétez si nécessaire						

4.9 Air, énergie, climat				
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?			Si oui, le(s)quel(s)?	
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?	
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire		х	Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc	
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		Х	Le territoire d'Entrevernes n'est pas couvert par un PPA.	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		х	Pas d'impact dans le cadre de la procédure	
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?			Document en cours d'élaboration	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		Х		
Complétez si nécessaire				

Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	X
	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	X
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS	X

	Autres éléments cartographiques superposant	
	zonages et enjeux (Natura 2000, risques,)	
Pour tous	Cartographie du PADD	X
	Autres (OAP,)	